

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni à la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

**Date de séance : 25/03/2024**

Date de convocation : 12/03/2024

**Nombre de délégués : 30**

**Ayant pris part au vote : 16**

Procuration : 00

Présents : 17

Absents excusés : 04

Absents : 09

**Secrétaire de séance :**

Mme Isabelle LEROY

**Présents (17)**, MIGNOT Alain, LEROY Isabelle, POUTEAU Denis, HIEAUX Françoise, MAURESA Stéphane, PEDRONO François, MARIE Jacques, BRIERE Patrice, DESHAYES Yves, POTTIER David, FESQUET Christelle, BARDEAU Emmanuel, ROUMIER François représenté par son suppléant WILLOT Guy, BIGNON Christophe, ENOS Jacques, JOUBERT Jean-Nicolas, CAPON Jean-Pierre ainsi que son suppléant LEGROS Jean-Pierre.

**Absents excusés (04)** : DUTOT Alain, GERVAIS Guy, GIVONE Maxime, SOETAERT Philippe,.

**Absents (09)** : DESMONTS Jean-René, RENAUDIN Mickaël, AUNAY Marc, Régine CURZYDLO, CHEVALLIER Michel, LEMONNIER Yves, COTHIER Florence, ROUSSELIN Gérard, ALLAIN André

**Pouvoir (00)** :

Etaient également présents : Tiphaine MORIN (secrétaire), Fabien MARIE (chargé de mission), Cédric GAHERY et Tom LEVALLOIS (techniciens de Rivière), Sandie ALBIACH (technicienne bocage).

**DELIBERATION 2024/03**

**Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Le Comité Syndical,

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par le Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		168 210,86	7 123,61		7 123,61	168 210,86
Opérations de l'exercice	542 622,77	599 485,25	341 559,23	399 763,95	884 182,00	999 249,20
<b>TOTAUX</b>	<b>542 622,77</b>	<b>767 696,11</b>	<b>348 682,84</b>	<b>399 763,95</b>	<b>891 305,61</b>	<b>1 167 460,06</b>
Résultats de clôture		225 073,34		51 081,11		276 154,45
Restes à réaliser			116 852,00	23 392,00	116 852,00	23 392,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>542 622,77</b>	<b>767 696,11</b>	<b>465 534,84</b>	<b>423 155,95</b>	<b>1 008 157,61</b>	<b>1 190 852,06</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>225 073,34</b>	<b>42 378,89</b>			<b>182 694,45</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

**Le président quitte la salle et a chargé David POTTIER, 1<sup>er</sup> Vice-président de faire procéder au vote.**

**Approuvé à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le Président  
Alain MIGNOT

